L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 15 AVRIL.

Situation économique générale de l'Europe.

Qu'on ne l'oublie pas.

L'Europe est de plus en plus tributaire des Etats-Unis.

L'Amérique peut se passer de nous, et nous, nous ne pouvons plus nous passer d'elle.

L'Amérique peut se passer de nous, parce qu'elle produit tout ce dont elle a besoin dans des conditions exceptionnellement favorables. Ainsi son sol est vierge, ses mines sont à peine effleurées, son outillage industriel se développe en mettant à profit toutes les inventions modernes et les frais de son administration sont insignifiants.

Tandis que nous, Européens, qui courbons sous le poids des charges de toute nature inhérentes à de vieux peuples et qui avons déjà épuisé en partie nos richesses naturelles, nous ne pouvons nous passer d'elle.

Nous avons besoin:
De ses céréales,
De ses viandes,
De ses cotons,
Nous pourrions même ajouter de son pétrole.

En présence de cette situation qui leur est si avantageuse, quel raisonnement ont tenu les Américains? Ils se sont dit en gens pratiques et avisés: puisque nous pouvons nous passer des autres pays et que, eux, ne peuvent pas se passer de nous, favorisons le développement de notre industrie naissante, en mettant des droits protecteurs considérables à notre frontière. Bon gré, mal gré, les autres nations seront bien obligées de nous livrer leur marchandises si elles veulent payer avec des produits celles dont elles ont un besoin indispensable, comme le blé, la viande, le coton.

En agissant ainsi nous aurons deux avantages: protéger notre industrie d'abord, afin qu'elle ait le temps de s'organiser, et rembourser notre dette ensuite, au moyen des droits de douane perçus à l'entrée, ce qui est un acte de bonne administration, bien que cette pratique financière ne soit guère appréciée en Europe.

Sous l'influence de ces procédés économiques, l'outillage industriel des Etats-Unis a pris un essor extraordinaire, des usines immenses se sont élevées de tous les côtés, des chemins de fer ont été construits dans toutes les directions et leur dette a décru en quinze ans de près de sept milliards.

Mais, ces agissements n'ont pas été sans jeter une profonde perturbation dans les habitudes commerciales de notre continent.

Les marchandises que l'on écoulait habituellement sur le marché américain ont été obligées ou de refluer en partie vers l'Europe, leur pays d'origine, lorsque les sacrifices imposés aux fabricants étaient trop onéreux, ou d'y pénétrer en laissant à l'entrée la plus grosse part des bénéfices que ceux-ci pouvaient réaliser auparavant.

De là est né un malaise général.

Que s'est-il passé à ce moment?

Comme toutes les places du Continent étaient encombrées de marchandises, chacun s'ingéniait à étendre ses relations commerciales, à trouver de nouveaux débouchés aussi bien dans les contrées lointaines que dans les pays limitrophes. En présence de ces envahissements de produits, tous les Etats européens se sont mis en suspicion les uns les autres et, à peu d'exception près, se sont empressés de relever à l'envi leurs droits de douanes, comme si c'était là le suprême remède à leurs souffrances. Chacun voulait se garer au plus vite. C'est à celui qui aurait placé son niveau protecteur plus haut que celui du voisin: une véritable guerre de tarifs.

En employant ces moyens de défense qui ne protégeaient pas également toutes les branches de la production indigène, nous pensons que l'on n'agissait pas selon les notions économiques les plus élémentaires et que l'on faussait les situations. On bataillait entre soi; mais on n'attaquait pas l'ennemi commun, qui est l'Amérique.

Car, pour user de représailles, pour reprendre d'une main ce que nous lui donnons de l'autre, il faudrait mettre des droits plus élevés sur ses blés, sur ses viandes, sur ses cotons, moyen curatif auquel on s'arrêtera difficilement. Qui oserait et qui pourrait, du reste, assumer la responsabilité de semblables mesures?

Les droits protecteurs que les nations européennes ont établi entre elles seront donc impuissants à maintenir le niveau de leur richesse. Le mal qui les mine sourdement provient de ce qu'elles ne peuvent plus payer en marchandises la totalité de celles qu'elles reçoivent des Etats-Unis.

L'équilibre des échanges étant rompu, la balance commerciale n'est plus en notre faveur. De sorte que chaque année il faut que nous en acquittions le solde, soit avec du papier, soit avec de l'or.

Tant que nous étions détenteurs de papier américain en suffisante quantité, cela se passait bien; il n'y avait aucun tiraillement, on payait avec cette monnaie fiduciaire, mais aujourd'hui que nous avons à peu près épuisé ce mode de libération, il faut solder en partie avec de l'or. C'est là que l'on doit toujours en venir depuis plusieurs années.

Ces règlements, quoi qu'on en dise, se traduisent donc par un déficit annuel.

Et, à la longue, derrière ces paiements le vide se fait, notre stock monétaire diminue petit à petit et la richesse publique s'émiette ainsi quotidiennement sans qu'on s'en aperçoive.

Ne trouvons-nous pas dans ce phénomène économique l'explication rationnelle de l'élévation du taux de l'escompte qui a lieu chaque année vers l'automne, époque où les nations commencent à apurer leurs comptes? Comme ces règlements se traduisent par des besoins de numéraire, chaque Etat défend alors son encaisse métallique contre toute tentative de drainage et force le public à donner le moins d'or possible dans ses paiements à l'étranger.

Combien de temps cela pourra-t-il durer, sans amener une profonde perturbation dans nos rapports commerciaux?

C'est là la question.

Ainsi, d'une part, comme nous venons de le voir, élévation sur toute la ligne des droits protecteurs chez la plupart des Etats européens: c'est à qui protégera son industrie pour se sauver du naufrage; ensuite, d'autre part, comme corollaire, hausse du taux de l'escompte, c'est à qui ne donnera pas de métal, c'est à qui défendra sa dernière obole.

Oui, on se bat à coups de tarifs, on se bat à coups d'élévation du taux de l'escompte, mais, dans la mêlée, on oublie trop que l'Amérique est devenue un facteur redoutable dont la puissance économique est en train de nous ménager les plus amères déceptions.

(La Gazette de France.)

On lit dans la *Revue générale d'administration*:

Le gouvernement prussien et le Parlement poursuivent depuis déjà longtemps un but commun, à savoir l'amélioration de la situation des maîtres d'écoles populaires. Pour se rendre compte des progrès qui ont été accomplis dans cet ordre d'idées, il suffit de comparer deux époques extrêmes dans l'histoire de l'enseignement populaire en Prusse. La première statistique qui ait été rédigée au sujet de cet enseignement par le ministre de l'instruction publique remonte à 1820.

Le nombre des instituteurs était alors, dans les villes de 3,745 et dans les communes rurales de 18,140, soit 21,885. Les dépenses affectées à leur traitement s'élevaient, dans les villes, à 2,389,370 marcs; dans les campagnes, à 4,668,688 marcs, soit au total à 7,058,000 marcs. A cette époque, la moyenne du traitement des maîtres d'école était dans les villes de 638 marcs, dans les campagnes de 259 marcs.—Or, il résulte des chiffres publiés par la dernière statistique de l'instruction primaire pour l'année 1878, qu'actuellement le personnel des instituteurs s'élève à 47,300, soit 17,-212 dans les villes, et 29,288 dans les campagnes.

La somme totale consacrée à leur traitement monte à 53,272,437 marcs, dont 24,625,832 pour les instituteurs des villes, et 28,646,605 pour les instituteurs ruraux. Le traitement des uns et des autres a été considérablement augmenté; il est maintenant en moyenne de 1,430 marcs pour les instituteurs des villes, et de 954 marcs pour les instituteurs de la campagne.

Un exemple original de la synthèse chimique:

On sait que surtout depuis les travaux de M. Berthelot, les chimistes sont parvenus à reconstituer de toutes pièces des substances fabriquées par l'organisme animal ou végétal: ainsi l'urée, l'acide formique des fourmis, l'alizarine, la garance, la coumarine, principe odorant de la "fève tonka," la vanilline, principe de la vanille, etc.

On annonce que M. Emile Fisher vient d'obtenir de même deux des substances principales qui entrent dans la composition du thé et du café, la théobromine et la caféine. Et d'où les extrait-il? De la xanthine. Qu'est-ce que la xanthine? C'est une des substances qui se trouvent dans l'urine, dans le guano, etc.

Et voilà du thé et du café extraits du guano!... Oh s'écrieront les chimistes!

SERMON DE CHARITÉ A LA CATHÉDRALE ST-LOUIS - Ce matin, dimanche, à la grand'messe de 10 heures, le Rév. Père Abx, prédicateur du Carême à la Cathédrale St-Louis, doit prononcer, dans cette Eglise, un grand sermon au bénéfice de l'œuvre des noviciats des Pères Dominicains.

On sait que, comme tous les ordres religieux, celui des Pères Prêcheurs a été banni de France. Il a fallu en transporter le noviciat en Espagne; il en résulte des frais énormes auxquels l'Ordre a grand'peine à faire face.

Les catholiques, habitués de notre Eglise métropolitaine, doivent bien un témoignage d'estime et de reconnaissance aux disciples du Père Lacordaire, qui, avec leur éloquence entraînante, ayant une tournure toute moderne, un cachet original, viennent, depuis 15 années au moins, donner tant d'éclat à chacune des stations de carême de la Cathédrale. Il y aura donc foule à la grand'messe.

Le chœur, du reste, s'est mis en frais pour la circonstance. Renforcé de plusieurs artistes et amateurs, il exécutera la grande messe solennelle, No 2, de Haydn.

A l'offertoire, Mme X., une grande et belle voix, chantera le *Sancta Maria*, de Faure, avec accompagnement obligé de violon, par M. H. Joubert; puis, l'*Agnus Dei* de la célèbre messe de Cherubini.

Le sermon aura lieu, comme à l'ordinaire, après l'Evangile.

Nous lisons dans *Le Propagateur Catholique* d'hier:

Une autre mort à enregistrer, la mort de Mme Vve Pierre Turberg, peu connue dans le monde de la finance et des plaisirs, très connue par toutes les personnes, prêtres, religieux et religieuses, qui s'occupent de bonnes œuvres.

Mme Pierre, on lui donnait souvent ce simple nom, était un peu une "Margaret," la pourvoyeuse des Orphelins.

Chargée d'une nombreuse famille et obligée de veiller aux intérêts de ses enfants, elle était, malgré tout, prête à aider toutes espèces d'œuvres de charité.

Ses bonnes œuvres l'ont précédée dans l'autre monde.

Notre Foi nous est une garantie que la divine Providence prendra soin des enfants de la bonne madame Turberg.

Louisiane.

Le *Meschacébé* (paroisse St-Jean-Baptiste) du 14 avril:

Le fleuve a peu varié depuis la semaine dernière. Il a subi quelques petites fluctuations, mais il y a une légère tendance à la baisse et depuis mercredi il a perdu environ trois pouces. Est-ce le commencement de la baisse si impatiemment attendue? C'est fort à désirer, car la situation est trop pénible. Nous notons avec plaisir, dans les dernières dépêches, que cette baisse se fait également sentir aux points intermédiaires d'ici à Vicksburg et que le Mississippi décroît toujours à St-Louis. Une hausse assez forte cependant se produit à Memphis, hausse que l'on doit attribuer sans doute à la condition de l'Ohio.

Les levées de notre paroisse, quoique peu faites pour inspirer la confiance, en beaucoup de localités, n'offrent pourtant aucun signe de danger imminent sur aucun point. La vigilance et l'énergie de nos planteurs se montrent partout, et grâce aux secours que prêtent les officiers du chemin de fer, on espère traverser la crise sans désastre.

La levée de Bonnet-Carré n'inspire plus de craintes sérieuses. Consolidée et renforcée aux endroits faibles, elle promet de résister à l'action de l'eau. La levée Angelina paraît aussi offrir toutes conditions de sécurité. On y travaille toujours.

—Nous avons eu de vendredi soir à lundi matin une pluie incessante, torrentielle, qui faisait rêver au déluge, de biblique mémoire. En effet, on pouvait se demander, en voyant couler si généreusement ces torrents si ce n'était pas un nouveau déluge qui avait commencé, sans avertissement cette fois. Comme les hommes ne sont guère meilleurs aujourd'hui qu'ils devaient l'être au temps de Noé, la chose ne serait pas surprenante. Jamais on n'a vu la pluie tomber de si bon cœur que pendant ces trois jours.

—La vente des propriétés saisies pour taxes a eu lieu samedi dernier dans notre paroisse. Il y avait peu d'acquéreurs.

Le Journal du Havre:

Donner son nom à un monde et laisser ses descendants dans la misère.

On annonce que deux femmes âgées, dernières descendantes d'Améric Vespuce, font en ce moment, des démarches auprès du gouvernement italien pour qu'on leur accorde 60 *paoli* (le *paolo*, ancienne monnaie de Toscane, vaut 50 centimes) par mois.

Cette pension avait été allouée à leur famille par la République de Florence, en 1690.

Le dernier descendant mâle de la famille, nommé Améric, est mort il y a sept ans.

On télégraphie de Rome, 27 mars, au soir:

"Le rapport rédigé par M. Boselli, au nom de la commission d'enquête sur les conditions de la marine marchande, sera distribué prochainement aux membres du Parlement.

"Voici quelles sont les conclusions de ce rapport:

"1° Créer un ministère de la marine marchande;—2° accorder des primes aux constructeurs de steamers construits en Italie;—3° donner des primes de navigation, pendant dix ans aux vapeurs, et pendant huit ans aux voiliers, qui font la navigation au long-cours ou le grand cabotage;—4° suspendre pendant le même laps de temps, l'impôt sur la richesse mobilière en faveur des bâtiments ne jouissant d'aucune prime;—5° réformer et réduire les droits consulaires;—6° régler les escales et le cabotage;—7° n'en permettre l'exercice aux étrangers que contre réciprocité;—8° obtenir que l'on substitue, en Algérie, une faible taxe proportionnelle à la taxe fixe imposée actuellement aux bâtiments italiens qui se livrent à la pêche du corail;—9° unifier les diverses caisses pour les Invalides de la marine marchande, et établir une caisse unique près la Caisse des dépôts et consignations."

A propos des récentes tentatives d'émeutes, Jean Noutous rappelle, dans la *Vie moderne*, un incident du mouvement populaire qui se produisit à Paris, en 1869, lors de l'enterrement de Victor Noir:

Une seule fois j'ai vu la foule témoigner d'une intelligence et d'une dignité rares. C'était le jour de l'enterrement de Victor Noir. Toute cette houle humaine qui avait accompagné le corps jusqu'à Neuilly et qui redescendait vers Paris, formant un immense cortège que menaient Rochefort et Flourens, s'était dispersée après les sommations faites par le chef du détachement qui barrait l'entrée des Champs-Elysées du côté de la place de la Concorde. Nous avions, quelques amis et moi, laissé passer le gros de la foule et nous regagnions le quartier Latin en longeant le quai droit de la Seine.

On allait atteindre au pavillon de Marsan lorsqu'une voix près de nous cria:

—Vive l'Empereur!

Nous levâmes tous la tête et nous aperçûmes, en effet, Napoléon III qui, par la terrasse du bord de l'eau, rentrait aux Tuileries. Il s'appuyait au bras d'un aide de camp et marchait lentement, le front penché, les yeux à terre. Du haut de cette terrasse — qui n'était pas ouverte, en ce temps-là, au public — il avait voulu s'assurer, sans doute par lui-même, de l'importance de la manifestation.

A ce cri si mal tombé de "Vive l'Empereur," auquel pas une voix n'avait répondu, succéda immédiatement un "chut!...." prolongé, et la foule continua à défiler silencieusement, indifférente en apparence à ce qui venait de se passer, sans un geste et sans un murmure. Napoléon III avait porté légèrement la main à son chapeau; il prit la gauche de l'allée et disparut sous les arbres.

Mme de B...., entre hier, dans la journée, chez une de ses amies dont c'était le jour.

—Que se passe-t-il donc? Vous êtes toute souriante, dit la maîtresse de la maison en lui serrant la main.

—Ma chère belle, répondit Mme de B...., je suis tout contente de moi. Figurez-vous qu'en venant ici, mon cocher, qui est maladroit comme une tortue, n'aperçoit pas un piéton qui passait; les chevaux l'accrochent; le malheureux est bousculé, il roule dans la boue.... Eh! bien, le croiriez-vous? je n'ai "pas eu peur"!

Dans un Banquet:
—Qui donc fait le speech?
—M. Coshery.
—Ah! le ministre?
—Oui.
—Comme il parle vite!
—Dame! il va comme la poste.

Au Sénat espagnol, M. Güell avait demandé si le gouvernement français a l'intention de réclamer une indemnité en faveur de ses nationaux qui ont eu à souffrir de l'insurrection cubaine.

Le ministre des affaires étrangères a répondu qu'il n'avait été introduit depuis 1875, qu'une seule demande, d'indemnité de cent mille francs.

SPECTACLES, BALS, &c

Académie de Musique de Bidwell.

DIMANCHE, 15 AVRIL.
Dernière Semaine de la Saison Théâtrale.
LA FAMEUSE
C. D. Hess Acme Opera Company
formera son engagement avec succès avec une magnifique production, pour la première fois ici, de Gilbert & Sullivan, du dernier Opéra Comique avec succès,
IOLANTHE,
Ou, The Peer and the Peri.
L'Opéra sera magnifiquement décoré avec une nouvelle et belle mise en scène.
Mercredi en matinée, 14 avril—Bénéfice au profit des acteurs. Un programme complet.
Dimanche, 22 avril—Bénéfice annuel de Fred Maeberret, trésorier.
15avril—

Académie de Musique de Bidwell.

AVIS SPÉCIAL.
La MATINÉE de MERCREDI 18 avril, sera entièrement consacrée au
ACTOR'S FUND BENEFIT,
Et ce sera la seule représentation où on aura l'occasion d'entendre tous les membres du Hess Opera Company.
Représentation extraordinaire.
Troisième acte d'OLIVETTE.
Troisième acte de MARTHA.
Deuxième acte des CLOCHES DE CORNEVILLE.
Deuxième acte de FRA DIAVOLO.
Troisième acte de LA BOHEMIENNE
AUX PRIX RÉGULIERS DES MATINÉES.
15avril—4t

PAVILLON THÉATRE D'ÉTÉ DE FARANTA.

Coin des rues Bourbon et Orléans.
Programme nouveau pour cette semaine.
Engagement extraordinaire.
FOSTELL,
Le Phénomène Musical et Fils de Momus.
LE FUNAMBULE RUSSE,
GOFRE,
La Merveille du Monde Scientifique.
Nouveaux décors, Fontaine automatique parfumée.
Le spectacle le meilleur marché et le plus séduisant en ville.
N'oubliez pas le prix d'entrée: Dix cents.
Représentations tous les soirs à 8 heures.
Matinées les mercredis, samedis et dimanches.
3 avril—

Un Festival de Charité

SERA DONNÉ SOUS LES AUSPICES DU
LA FIELD ARTILLERY
ET UN COMITÉ DE DAMES
Au Théâtre de l'OPÉRA (rue Bourbon.)
Samedi, 14 avril 1883.

Parquets et Premières	75 cents
Secondes	50 cents
Enfants—entrée générale	25 cents

On peut retenir les sièges au magasin de musique de Philippe Werlein. 10 av—

Proclamation de la Quarantaine lancée par Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, ÉTAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que le 8me jour du mois de mars 1883, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a prié le Gouverneur de l'Etat de lancer sa proclamation annuelle de la quarantaine, et a bien voulu aviser aux prescriptions de cette quarantaine;

DONC, conformément à la loi et sur la recommandation du dit Bureau de Santé, je lance ici ma proclamation établissant à partir du 1er jour du mois de mai 1883, la quarantaine dont voici les ordonnances:

Tous les navires ainsi que leurs équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat, des ports mexicains, Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera Cruz et Minatitlan; des ports de l'île de Cuba, de Haïti ou Saint-Domingue, de Porto Rico et de la Jamaïque; des ports brésiliens: Rio de Janeiro, Bahia et Pernambuco, seront détenus dix jours pleins; et les navires et les cargaisons subiront un nettoyage et une désinfection.

Tous les navires arrivant des Indes occidentales, des ports aux environs de l'isthme de Panama et des côtes de l'Amérique méridionale jusqu'au sud du Brésil seront soumis à telles inspection, désinfection et détention que détermineront le Bureau de Santé; dans les ports précités sont compris spécialement ceux des îles Barbades, de St-Thomas, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Trinidad, de Colon, Cartagène, Savanille Baranquille, La Guayra, Georgetown, Cayenne, et Paramaribo.

Les officiers aux différentes stations de quarantaine sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur les prescriptions de cette proclamation; et le Bureau de Santé est requis d'intenter des poursuites judiciaires contre tout violateur de cette proclamation ou des lois de l'Etat relatives à la quarantaine.

Fait sous ma signature et avec le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 4ème jour du mois d'avril 1883.

Signé: S. D. McENERY.
(Sceau.)
Par le Gouverneur.
OSCAR ARROYO.
Sous-Secrétaire d'Etat.
6 av—8 1m—MeD

LA MODE.

DÉBALLAGE DE
CHAPEAUX ET DE BONNETS DE DAMES
Jeudi, 29 mars,
—CHEZ—
Mme C. SAMSON,
150 rue du Canal.
22 mars -

LÉON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
97 RUE DECATUR.
11 mars—1an Nlle-Orléans.

LAURENT LACASSAGNE,
Marchand-Commissionnaire.
97 RUE DECATUR,
Bureau au Premier.
Avances libérales sur consignations de coton, sucre, mélasse et riz, etc.
25 mars—1an

Placement de Fonds
BONS
Du St. Charles Street Railroad,
A VENDRE PAR LA
New Orleans National Bank
34 rue du Camp.
24fév—3m

L'UNION FRANÇAISE,
Bulletin du Bureau de Placement.
Travailleurs inscrits:
Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Tonneliers, recommandés arrivés de France.
S'adresser, verbalement ou par lettre, au siège de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 6 heures du matin à 3 P. M.
Nota-Bene—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà parmi nous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New-York.
Tous nos renseignements sont fournis gratis.
19v—1an MaJD

Alph. WALZ,
FABRICANT DU CÉLÈBRE
MALAKOFF BITTER,
94 et 96 rue Conti, Nouvelle-Orléans
Succursale à Paris.
4avril—an—Dim. Mer. Vend.

HENRI GLOSTERMANN,
ANCIEN résident de la Nlle-Orléans, informe les négociants et ses amis qu'il réside actuellement à
Paris, 31 rue des Jeuneurs,
et qu'il se charge d'achats de toutes marchandises, moyennant une commission raisonnable.
17 fév—au 25 avril—Dim.Jeu.

Le Stock le plus vaste au Sud, de voitures.
Fred. N. THAYER.
169 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St Charles, et 13 rue de l'Union.
(Entrepôt, rue Gravier, 217)
Dépôt du Camp & Breed Manufacturing Company.
Corbillards et Articles à l'usage des Entrepreneurs de Pompes Funèbres, Buggies, Voitures, Harnais. Voitures d'enfants, Vélocipèdes, Bicycles, etc.
18 mars—1an Dim. Mar. Jeu.

Dr M. FOURQUETTE,
Médecin-Chirurgien et Accoucheur de la Faculté de Médecine de Paris.
Résidence et office, 259 rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines.
Consultations de 8 heures à 10 heures du matin et 3 heures et 4 heures l'après-midi.
mars—1m—Dim.Mar.Jeu.

STONE HILL WINE CO.

Successeur de M. Poeschel, Sherer & Cie,
VIGNOBLES & CAVES,
HERMANN, MO.
Vins Rouges et Blancs.
CONCORD, TAYLOR, CLARET, GOATHE, &c., RIESLING, VIRGINIA SEELING, IVES SEEDLING, CATAWBA, SEC. &c.
Les vins susnommés sont garantis être du JUS de RAISIN PUR. Les premiers prix leur ont été décernés à l'Exposition du Centenaire ainsi qu'à celles de Paris, de Vienne et de divers Etats, trop nombreux à énumérer.

H. LOUBAT,

SEUL AGENT,
22 ET 24 RUE BIENVILLE,
SEUL AGENT, des Célèbres Bières
SCHLITZ DE MILWAUKEE
& BLUE RIBBON DE ST-LOUIS.
23 mars—

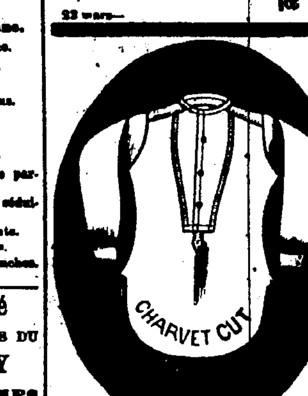

FRENCH SHIRT FACTORY.
VICTOR NIPPERT,
CHEMISIER,
16....RUE ST. CHARLES....16
Branch office de la Blanchisserie dite:
TROY STEAM LAUNDRY Co
23janv—6m—Dim.Mar.Jeu.

H. DAMIENS,

127 Coin Royale et Toulouse 129
IMPORTATION DIRECTE
BONNETERIE,
Chemises, Faux-Cols, Caleçons, Cravates, Chaussettes, Bas.
Reçu par dernier steamer
EXCELLENT CHOIX DE PARFUMERIES FINES.
MULES MAROQUIN, pour Dames et Hommes.
—REÇU ÉGALEMENT—
Un assortiment complet de:
GANTS FIL D'ECOSSE
Pour Dames, Hommes et Enfants.
OMBRELLES pour DAMES,
DERNIERS GENRES.
MERCERIES de toutes SORTE
Rubans, Boutons, Dentelles, Garnitures et Franges pour Robes, Cols et Cravates, Nouveauté, &c &c &c.
VOITURES D'ENFANTS, VELOCIPEDES, BICYCLES.
6mars—D Ma J

Bons des Etats-Unis
Achetés et vendus par la
Banque Nationale de la Nlle-Orléans,
34 RUE DU CAMP.
13fév—3m

C. F. CARUTHERS & Cie
No 27
Rue Carondelet, "Kenner Block,"
Marchands au Détail,
de VINS fins, de LIQUEURS et de CIGARES, de première qualité.
BUVETTE dans L'ETABLISSEMENT.
20 nov—6m

Avis aux Planteurs Sucriers,
NOTRE énorme Towboat (bâteau-remorqueur) JOS B. WILLIAMS sera ici, sous peu, remorquant une très forte quantité de Charbon Pittsburgh de la meilleure qualité. Les planteurs de la côte et du Bayou Lafourche trouveront de leur intérêt de s'adresser à nous qui offrons des avantages spéciaux.
DESFORGES, MONTAGNET & Cie,
34 rue Carondelet
7mars—au 6 août

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St.-Louis et Conti.
Grand arrivage de Feutre de toute épaisseur
Et articles pour la réparation des Pianos et Orgues,
Par steamer DUPUY DE LOME, du Havre.
N'attendez pas, si vous avez un vieux Piano chez vous, mais envoyez-le à BASILE, qui en fera un piano neuf à un prix très raisonnable. Accords et réparations pleinement garantis. J'offre le plus haut prix du marché aux personnes de la ville et de la campagne qui désirent disposer de leurs Pianos. 17sept—

TAPIS ET TOILES-CIRÉES,
ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100
TAPIS
Axminster, Moquette, Velours, Bruxelles, [Body Brussels et Tapestry Brussels]
Avec Bordures assorties.
Tapis de Perse et de Turquie, Rugs.
NATTES
de COCO, de ROTIN et de CANTON.
L'attention spéciale est appelée sur nos Rideaux de dentelles Antique, Guipure et Appliquée.
STORES DE FENÊTRES
à Hollande, OPAQUES et TRANSPARENTS.
Articles à rideaux, Franges, Gimps.
26oct—1an—Dim.mar.jeu.

Nouvelle-Orléans, 10 avril 1883.
Je certifie, par le présent avis, que j'étais possesseur du billet portant le No. 231, qui a gagné le magnifique paire de VASES évalués à $500, au tirage de la loterie qui s'est faite au magasin des fils de M. Jno Gauche, dans la soirée du 5 courant, et que les vases m'ont été remis ce jour.
J. KING.
Domicilié au coin des rues Pleasant et Chippewa. 11av—Mer Jeu Dim

VINCENT MICAS & CIE.,

29 RUE DU CAMP
Et 116 RUE DE LA COMMUNE,
Seuls Agents pour la vente des
EAUX-DE-VIE DE SAZERAC.
Seuls propriétaires de l'Amer-Aromatique américain de
PEYCHAUD.
Agents pour la vente des Champagnes
Duc de Montebello
—ET—
Imperial Cook;
Importateurs en général de
VINS FINS ET DE LIQUEURS.
Il est fait une spécialité de la vente de ces articles aux familles dont le patronage est respectueusement sollicité. Vins et liqueurs vendus à la bouteille, au gallon et au baril, et livrés à domicile dans les limites de la ville sans frais additionnels.

AMER-AROMATIQUE DE PEYCHAUD
Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.
CET AMER,
provenant de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédients amers et aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 3, avant les repas dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry, de Madère ou de Cognac. Par les enfants, par cuillerées à café, de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Anisette et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.
CERTIFICAT.
Nous soussignés, Docteurs Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres de A. A. Peychaud, si avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est en général utile au malaise de l'estomac, et beaucoup peut contribuer à le rétablir.
Nouvelle Orléans, 7 novembre 1870.
Dr F. B. Gaudet, 183 rue Douane.
E. L. Tasey, M. D. — C. Delery, D. M. P.
E. Harrison. — Candeville, D. M. P.
Dan C. Holliday, M. D., 36 rue St-Charles.
Dr Faget. — Alcée Chastant, M. D.
O. Huard, D. M. P. — Thos Layton, D. M. P.
N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.
6 déc—6m—mar jeu dim

1848. 1848
Importateur du Galvanisme,
C. ROUYER,
Au coin des rues Chartres et Conti, N. O.

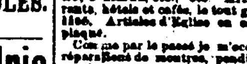

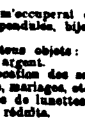

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que: Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, convexes et concaves, orfèvrerie d'argent et plaquée, services de tables complets, couverts Alfénide, couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout garanti 1ère qualité. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.
Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.
Ré-argenture de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.
Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.
Pose et change de verres de lunettes et places à prix excessivement réduits.
16déc—6déc—DMarJ

DR J. B. Perez,
Médecin et Chirurgien,
D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des
ORGANES GENITO-URINAIRES
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.
No 6 rue South Rampart.
29 mars—1 an

L'ASSORTIMENT
—DE—
VETEMENTS DE PRINTEMPS
—POUR—
Hommes, jeunes gens et enfants
que nous confectionnons pendant soixante jours, est maintenant
COMPLET,
et nous invitons cordialement nos CLIENTS et le PUBLIC en général à venir
L'examiner de bonne heure,
afin de permettre aux personnes qui n'ont pas grand temps, de bien consulter notre VASTE FONDS DE MARCHANDISES, avant de faire ailleurs leurs achats.
Nous avons publié un
CATALOGUE DE MODES,
que nous distribuons dans nos
Salles de Vente, 81 à 85 rue du Canal,
de 8 heures du matin à 6 heures du soir.
LEON GODCHAUX,
Marchand de vêtements et d'articles de toilette,
81, 83 et 85 rue du Canal.
1er avril—

Déballage de Printemps.
B. & W. CRONER
font part au public de l'ouverture LUNDI, d'un assortiment choisi de
Marchandises de Printemps,
consistant en draps Religieuses, Buntings, Satteens, Linens, Batistes, etc. Aussi, un choix de
Costumes Brodés,
en Satteens, draps religieuses, Chambrays, etc.
Dentelles, Broderies, Ruches, Fichus, Echarpes, Voiles.
Un assortiment de
PARASOLS,
à moitié des prix coûtants
TAPIS, NATTES,
Rideaux Dentelle, Stores de Fenêtres, Articles de Ménage. Généralement, nous avons reçu un assortiment complet de tous ces articles.
N. B.—Des échantillons seront envoyés sur demande.
B. & W. CRONER.
11 mars—3m — 141 rue du Canal.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Jolie résidence, à étage, rue Villeré, Nos 195 et 197, à deux corps de logis près du marché Tremé.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 avril 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, mesurant 36 pieds 9 pouces de face à la rue Villeré sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre les rues Dumaine et St Philippe. Ensemble une jolie résidence à étage, subdivisée en deux corps de logis, ayant de chaque côté trois pièces au rez-de-chaussée et trois au-dessus avec balcon sur la façade et galerie sur le derrière. Une cuisine hors attenant à la maison, puis une galerie de communication, laquelle se compose de chaque côté de quatre chambres. Le tout couvert en ardoises. Citerne à chaque locataire, hydrant double, hangars, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., etc., gaz dans la maison, avec lustres. Loué $10 par mois.

Voir les plans exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant; balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses pénales d'usage. Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur.

Acte de vente pardevant C. V. Foulon, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de 1883. 15 av—6t

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un hôtel à Covington à l'encan

D. A. Given & Son et D. A. Given, Jr., vs. leurs créanciers.

No. 6,861—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 19 mai 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 avril 1883, il sera vendu à l'encan—

Quatre lots de terre dans la ville de Covington, Louisiane, connus comme lots Nos. 1, 2, 3 et 16 de l'îlet No. 4. Les dits lots se touchant et formant l'encoignure des rues Rutland et New Hampshire, et ont une façade totale de 170 pieds sur la rue Rutland sur une profondeur et façade à la rue New Hampshire de 175 pieds. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande bâtisse en briques servant comme hôtel et louée à bail à C. G. Joyner jusqu'au 30 novembre 1883, à raison de $15 par mois.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en paiements égaux, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente garanti par privilège et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie, comprenant l'assurance et la police de transfert, etc., et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.
15 avril—18 28—5 12 19 mai

PAR O. VALETON.

Vin Rouge!! Vin Rouge!!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur—MARDI, 17 avril, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin de l'importateur, rue Décatur, No. 97.

Q. & B. 41 13 4 / 39 9 40 — 6 Barriques Vin Rouge.
H. E. G. 16 8 — 2 Barriques Vin Rouge.

Endommagés à bord du steamship Dupuy de Lome.
Conditions comptant. 15 av

PAR GIRARDEY & MACON.

Deux jolies maisons-cottage,
Rue Esplanade et Chemin du Bayou, coin de la rue Rocheblave, en face des résidences de MM. Soulé, Benachi, Lanaux et Pouts.

PAR GIRARDEY & MACON, Encanteurs—Bureaux, rue Carondelet No. 10—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan:

Ces maisons cottage bien bâties et parfaitement situées formant le coin des rues Esplanade et Rocheblave et Chemin du Bayou, dans le carré d'îlet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Rocheblave et Tonti.

Ces propriétés sont construites sur de grands terrains, ayant, chacun, 30 pieds de façade sur la rue Esplanade et le Chemin du Bayou, et avec profondeur et façade rue Rocheblave d'environ 93 pieds, sur une profondeur, limite supérieure, d'environ 83 pieds, plus ou moins.

Les améliorations sur chaque terrain comprennent un cottage joli et confortable, un étage, avec une cuisine en bois, à deux étages, citerne, etc.

La bâtisse du coin est louée jusqu'au prochain, au taux de $35 par mois, ce qui forme un total de $420 par an.

L'autre propriété n'est pas louée mais peut être occupée immédiatement. Leur voisinage est un des plus respectables et des plus pittoresques de cette avenue.

Conditions—Un quart ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à crédit à 1, 2 et 3 ans, pour des billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat; police d'assurance transférée, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication sera exigé.

Les actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire aux frais des acquéreurs.
14 avr -14 15 21 23 28 au jour

Une jolie maison-cottage.
Rue Dumaine, 363, entre Johnson et Galvez.

PAR GIRARDEY & MACON, encanteurs—Bureaux, rue Carondelet, 10,—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

La maison-cottage, jolie et confortable, à un étage en briques et en bois, désignée par le No. 363 de la rue Dumaine, dans le carré d'îlet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Johnson et Galvez. Le terrain mesure 31 pieds, 11 pouces, 5 lignes de façade rue Dumaine, sur une profondeur de 81 pieds, entre lignes parallèles. La maison a de vastes appartements bien aérés—une entrée latérale pour voiture, jardin, parterre; elle peut être occupée immédiatement. Son voisinage est respectable et tranquille; les chars de la rue Dumaine passent à la porte.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à crédit de 1 et 2 ans, garantis par lien de vendeur, avec 8 0|0 d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée. Les taxes de 1883 du jour de la vente seront assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent de dépôt seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14avril—14, 15, 21, 22, 28 au jour.

AVIS DE SUCCESSION.

Successions de Baruch Levy et de Emelie B. Levy, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8260 — Division — Attendu que Otto A. Levy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feu Baruch Levy et Emelie B Levy, décédés intestats: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
6 avril—6 10 15

Succession de Thomas Howard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8256—Division D—Attendu que P. S. Wilts, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Howard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
6 avril—6, 10, 15

Succession de John Nicholas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7532.—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary C. Russell, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
6 avril—6,10,15

Succession de Louise Bassetti.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 8,249—Division — Attendu que Ulysse Bassetti a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Louise Bassetti, sa femme, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
11av—11 15 20

Succession de W. H. Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8258—Division E—Attendu que A. C Bell, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William H. Bell, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
7 avril—7 11 15—

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés
—EN—
NATTES
DE CHINE.
A. Brousseau's Son,
17....RUE DE CHARTRES....
TAPIS
Le plus grand stock au Sud.
Prix qui conviendront à tout le monde.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

275 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,
115 caisses souliers fins de Newark et
PAR H. STERN & CO. Encanteurs. Il sera vendu LUNDI, 16 avril 1883, à 11 heures du matin, à leur salle d'encan No 35 rue de Chartres, entre Douane et Bienville
275 caisses bottes, souliers et brodequins.
115 caisses souliers fins de Philadelphie.
Comprenant un bel assortiment convenable pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions à la vente. 15 avril

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'intérêt indivis d'un quart dans un îlet de terre de valeur—Peters Avenue 6e District

Succession de Franklin Shaw

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Docket No 6245.

Vente au comptant—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau: No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 19 mai, 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 avril 1883, Dossier No 6243, pour le compte de la succession de feu Franklin Shaw, décédé, il sera vendu à l'encan—

L'intérêt indivis d'un quart d'un certain carré d'îlet dans le sixième district de cette ville étant l'îlet borné par les rues Peters Avenue, Octavia, Plaquemines, et Chestnut, anciennement Rickerville, mesurant 250 pieds 7 lignes de face à chacune des rues Peters Avenue et Octavia, et 270 pieds de face à chacune des rues Chestnut et Plaquemines, le tout plus ou moins au pied américain.

Conditions comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant ——— notaire, aux frais de l'acquéreur, qui assumera les taxes dues et exigibles en 1883, en sus du prix d'adjudication.
15 avril—15, 22, 29, mai 6, 13, 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie maison cottage,
No 270 rue Sixième, entre Prytanée et St Charles,
Avec un terrain mesurant 63 pieds sur 125.
Un beau terrain sur lequel on peut bâtir, est contigu à la maison en question; il mesure 37 pieds sur 125.
Un morceau de terre de valeur dans la paroisse Tangipahoa.
Succession de ADAM GIFFEN.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 4141.
A un crédit de longue échéance
En vente à l'encan.

PAR W. I HODGSON, encanteur.—Bureau: No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mai 1883, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'encan St Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier, en cette ville, en vertu d'un décret de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 avril 1883, dossier No 4141, pour le compte de la succession de Adam Giffen—

1° Un morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, le carré d'îlet borné par les rues Sixième, Septième, Prytanée et St-Charles, mesurant 63 pieds de façade rue Sixième sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois, construite avec élégance et couverte en ardoises, avec des maisons de dépendance en bois. La propriété est connue sous le numéro 270 de la rue Sixième et a 9 ou 10 chambres, offices, cabinets d'aisance, etc., gaz et installation à gaz dans la bâtisse principale, 3 citernes, hydrant, cour pavée et joli jardin, arbres fruitiers, etc.; le tout en excellent état et réparé. La propriété est louée à Joseph Dunbar, jusqu'au 30 septembre prochain, à raison de $50 par mois. Elle peut être visitée en en demandant la permission à l'encanteur.

2° Un excellent terrain sur lequel on peut bâtir, dans les mêmes district et carré d'îlet, contigu au morceau de terre plus haut décrit. Il mesure 37 pieds de façade rue Sixième sur une profondeur de 125 pieds, a une barrière devant, est planté d'arbres fruitiers, de rosiers et bien entouré; le tout en-dedans des lignes parallèles, mesure américaine, d'après un plan qui sera montré sur le lieu de la vente.

3° Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à proximité du village de Tangipahoa, dans la paroisse Tangipahoa en cet Etat. Il est situé sur Beaver Creek, à une distance d'environ 1060 pieds sur la voie du chemin de fer N. O. J. & G. N. RR, aujourd'hui le Illinois Central Rail Road. De ce point il y a un "Beech tree" de 13 pouces de diamètre à 45° Nord Est 53 "links" et de ce point il y a un "Beef tree" de 14 pouces de diamètre, à 85° Sud West 25 "links", et ensuite de là au Nord à 15 "chains" et 81 "links" faisant jonction à l'Est avec les terres de Peter Kaler, et à ce piquet au coin Nord-Ouest des terres de Kaler; et de là à l'Ouest 22 "chains" 4 "links," à un piquet à 53 "links" de distance de la rive Nord du Beaver Creek, et alors longeant le Creek (ruisseau) jusqu'à son embouchure et mesurant environ 12 acres, plus ou moins, ainsi qu'en est donné le détail dans les notes arpentées par le voyer, Jas. L. Woodside, à la date du 3 juin 1861.

Cette propriété est la même qui fut acquise par le propriétaire actuel de P. C. Clarke, le 12 mai 1877, et décrite au cahier dans l'édit acte de vente. Les améliorations consistent en bâtisses, étables, auvents, barrières, etc.

Conditions—Pour la propriété de la campagne, comptant. Pour la propriété de ville, comprenant le second lieu, un tiers comptant, au choix de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, y compris une hypothèque spéciale et privilège de vendeur, assurance pour couvrir les paiements à crédit et transfert de la police; 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès, le pacte de non-aliénation, et l'acceptation des taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication; les billets de crédit divisés en coupons à la convenance des personnes intéressées; 10 0|0 des enchères à déposer comptant sur les lieux pour garantie de ces ventes.

Les actes de vente pardevant A. Pitot, notaire aux frais des acquéreurs.
11av—11 15 22 29—mai 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur convenable pour le commerce.
Trois magasins en briques à deux étages, au coin des rues Remparts et St Pierre, et Remparts et Bassin,
Faisant face à trois rues et à la PLACE D'ARMES.
Dans l'affaire de Juan Brisolara, femme de Justo Garcia y Leon et als. vs Rosalie Brisolara, épouse de Antonio Marques et als.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 7994.

VENTE DE PARTAGE.
A des conditions faciles.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — SAMEDI, le 21 avril 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, de cette ville, en vertu de plusieurs ordres et jugements comme suit, à savoir: un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de l'ancienne Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 mai 1880, Dossier No 39,705, dans l'affaire de la succession de Juan Brisolara, et un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de l'ancienne Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 19 avril 1880 et signé le 23 avril 1880, Dossier No 10,949; et aussi, un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 9 mars 1883, Dossier No 7,994, les derniers ordres et jugement dans l'affaire de Juana Brisolara, épouse de Justo Garcia y Leon, et autres vs. Rosalie Brisolara, épouse de Antonio Marques, et autres, à crédit de longue échéance, pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu—

Cinq certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Remparts, Bassin, Toulouse et St Pierre désignés par les Nos 14, 15, 16, 17 et 18, lesquels sont contigus les uns aux autres, et ont au pied américain — les dimensions suivantes:

Les terrains 14 et 15 mesurent chacun 21 pieds 10 pouces et 1 ligne de façade rue des Remparts et rue St-Pierre, sur une profondeur de 42 pieds 7 pouces 4 lignes. Le terrain No 15 forme le coin des rues Remparts et St-Pierre. Les terrains Nos 16 et 17 mesurent chacun 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade à la rue St-Pierre, sur une profondeur de 42 pieds 8 pouces et 2 lignes. Le terrain No 18 forme le coin des rues St Pierre et Bassin et mesure 21 pieds 10 pouces et 1 ligne de façade rue du Bassin, sur une profondeur et une façade, rue St-Pierre, de 42 pieds 7 pouces et 4 lignes, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles, d'après un plan maintenant affiché sur le lieu de la vente.

Les améliorations consistent en trois magasins en briques, à trois étages, couverts en ardoises, subdivisés en magasins au rez-de-chaussée et en résidences aux étages supérieurs, confiserie et café. Toute la propriété rapporte $70 par mois avec bail jusqu'au 1er février 1887, avec de bonnes garanties, et sera vendue en block.

—Conditions—Un tiers ou davantage comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, 8 pour cent d'intérêt à partir de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité, y compris une hypothèque spéciale avec lien du vendeur, 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès, la police d'assurance transférée; les billets devront être divisés en coupons à la convenance des personnes intéressées. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1883, en sus du prix d'adjudication, 10 0|0 seront déposés comptant sur le lieu de la vente pour rendre certaine la vente.

L'acte de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 mars—13, 14, 15, 18, 25 1, 8, 15, 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain nu dans le Quatrième District, entre Locust et Magnolia.
Succession de Dame Jane C. Lockhart décédée.
Vente pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, bureau: No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre daté du 9 mars 1883 et un ordre amendé en date du 26 mars 1883, de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 7582 dans l'affaire de la succession de Jane C Lockhart, décédée, à l'encan, il sera vendu—

UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Quatrième, Troisième, Locust et Magnolia, désigné par le No. —— et mesurant 30 pieds 6 pouces et 5 lignes de façade rue Quatrième, sur une profondeur de 127 pieds, entre lignes parallèles mesure américaine, le tout plus ou moins.

CONDITION—10 pour cent comptant pour rendre certaine la vente. L'acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui assumera les taxes dues et exigibles en 1883.
1er avril—1, 8, 15, 22, 29—5 mai.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

VENTE TRES POSITIVE
—— ET ——
SANS RESERVE
—— POUR ——
Clore des intérêts d'un propriétaire absent.

Propriétés améliorées et Terrains nus dans le Second, le Troisième et le Sixième District.

RUE ROYALE.
Nos. 243 et 245 rue Royale entre Ursulines et St.-Philippe—Une bâtisse en briques à un étage, avec mansarde.

RUE DES REMPARTS,
No. 142 rue des Remparts, entre Toulouse et St.-Pierre—Une résidence ayant une façade en briques à un étage, avec mansarde.

RUE TREME,
entre Quartier et Chemin du Bayou—Petite Maison.

RUE NORTH PETERS,
entre Egana et Andry—Résidence en bois, retirée de la rue.

125
Terrains de valeur pour construction dans le Troisième District.

6
Terrains nus faisant face aux rues Levée et Front, entre ce les Lyons et Upper Line, Sixième District.

3
Magnifiques terrains nus rue des Champs-Elysées, entre Claiborne et Derbigny.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—

MARDI, 24 AVRIL 1883,

à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, très positivement au dernier et plus fort enchérisseur pour clore les intérêts, en cette ville, d'un propriétaire absent.

PROPRIÉTÉS DU SECOND DISTRICT.

1° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Ursulines et St Philippe, désigné par le No. —, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade à la rue Royale sur une profondeur de 125 pieds 11 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent une belle résidence en briques avec mansarde, solidement construite, ayant environ six chambres au rez-de-chaussée et deux chambres dans la mansarde, le corps principal du logis, une cuisine en briques à deux étages, avec deux chambres au dessus et trois chambres au dessous, cour briquetée, etc. Cette propriété porte les Nos 243 et 245 rue Royale.

2° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No — dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bassin, Toulouse et St Pierre, mesurant 30 pieds de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 75 pieds.

Les améliorations comprennent une jolie résidence ayant une façade en briques, à un étage, avec mansarde, ayant au rez-de-chaussée 2 chambres et 1 cabinet dans la mansarde, cuisine à deux étages, recouverte en ardoises, avec deux chambres et un cabinet au premier étage une chambre et un cabinet au rez-de-chaussée, cour briquetée, hydrant, lieux d'aisance, cave, etc.

Cette propriété porte le numéro municipal 142 rue des Remparts.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, désignés par les Nos. 5 et 6 dans l'îlet borné par les rues Tremé, St. Claude, Chemin du Bayou et Quartier, mesurant, comme suit: le lot No 5—30 pieds de face à la rue Tremé 20 pieds 6 lignes sur la ligne du fond 30 pieds 11 pouces de façade au Chemin du Bayou et 63 pieds de profondeur sur son autre ligne—le lot No 6 mesure 30 pieds de face à la rue Tremé 30 pieds 6 lignes sur la ligne du fond sur 63 pieds de profondeur du côté du lot No 5 et 65 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne opposée, le tout d'après le plan de Arthur de Armas député voyer de cette ville.

Les améliorations comprennent une petite maison avec bâtisses.

4° Trois certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette, désignés par les Nos 3, 4 et 5 dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Claiborne et Derbigny et mesurant chacun 29 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Champs Elysées sur une profondeur de 111 pieds 9 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

5° 17 certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 52, borné par les rues Peters, Desmonde, Egana et Andry, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, les lots 1 à 6 inclusivement font face aux rues Andry et Peters, les lots 16, 18 à 27 inclusivement face aux rues Delarode, Andry et Egana. Sur les lots — comprennent une confortable maison construite en bois.

6° 36 lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 52, borné par les rues Delarode, Egana, Chartres et Andry, désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement. Les lots 1 à 13 inclusivement font face aux rues Delarode et Andry, les lots 14 à 25 inclusivement font face aux rues Chartres, Egana et Andry; le No 13 fait face à la rue Egana et le lot 26 à la rue Andry.

7° 27 lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 116, borné par les rues Chartres, Royale, Egana et Andry, désignés par le No 1 à 12 inclusivement et aux Nos 16 à 30 inclusivement. Les lots 1 à 12 font face aux rues Chartres, Egana et Andry, les lots 16 à 27 inclusivement font face aux rues Royale, Egana et Andry; les lots 28 à 30 inclusivement font face à la rue Andry.

8° 12 certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 196, borné par les rues Royale, Dauphine, Egana et Andry, désignés par les Nos 12 à 27 inclusivement, faisant face aux rues Royale, Egana et Andry.

9° 16 lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 225, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Egana et Andry, désignés par les Nos 3 à 7 inclusivement, 14, 15 et 19 à 27 inclusivement, les lots 3 à 7 inclusivement, font face à la rue Dauphine, les lots 14 et 15 à la rue Egana et les lots 19 à 27 inclusivement font face aux rues Bourgogne et Andry.

10° 27 lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 308, borné par les rues Bourgogne, Rempart, Egana et Andry, désignés par les Nos 1 à 9 inclusivement et 12 à 29 inclusivement, les lots 1 à 9 inclusivement font face aux rues Bourgogne et Andry, les lots 12 à 17 inclusivement font face à la rue Egana, les Nos 16 et 17 faisant face aux rues Remparts et Egana et les lots 19 à 29 inclusivement, faisant face aux rues Remparts et Andry.

11° Quatre lots de terre situés dans le Sixième District, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas et Upper Line, Front et Lyon, désignés par les Nos 2, 3, 4, 5, d'après un plan dressé par H. Moelhausen, architecte le 4 novembre 1845 et déposé en l'étude de L. Hermann, notaire, et mesurant chacun au pied américain, 30 pieds de face sur chacune des rues Tchoupitoulas et Front sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

SIXIÈME DISTRICT.

12° Deux lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Levée, Front, Upper Line et Lyons, désignés par les lots Nos 1 et 2, sur un plan déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire, comme le plan No 140 et mesurant chacun 30 pieds de face aux rues Levée et Front sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

Termes et Conditions—Moitié ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0|0, honoraires d'avocat, en cas de procès pour recouvrer le paiement de la totalité ou d'une partie des dits billets, et l'acquéreur devra assurer pour le montant que désignera le vendeur; l'acquéreur devra rembourser les primes non expirées d'assurances et transférer les polices d'assurance au détenteur des billets et toutes les autres clauses usuelles.

Les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.

Pour les dimensions et pour de plus amples détails voir les plans à la Bourse.
6 avril—6,7,14 à date.

CONSULAT DE FRANCE

—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 11 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Blanc, Mme Vve	Laporte, Henry
Bertin, Philippe	Miedzinski, Paulin
Bouillon, Eugène	Meissant, Emma Catherine
Boudet, Numa	Maury
Castet, Mme Anne	Narboux, Jean Marie
Chaau, Alfred	Nemoy, Emile
Clément, Charles	Ouellié, Jean
Caut, Mr	Ply, Mr
Chalaron, Jacques	Paraire, De née Melanie Taipin
Colin, J B	Renaud, Catherine
Cornish, Louis Michel	Reigé, Dominique et Jean
Cavalier, Mme Fanny, née Laporte	Rouist, Jn Bte
Cohen, Mlle Mathilde	Sénécal, Mme
Despax, Jn Mie	Toulandou, Jean
Delas, Mme Vve	Tabaron Eugène
Dallery, Claudius	Thevenin, De Vve
Duvillier, E L	Trebucq, les époux
Fischer, Laurent	Upery, Bernard St.
Fraissinet, Ferdinand	Valière, Joseph
Guenivet, Jn Pierre	Venot, les époux
Levy, Pierre	Viaume, Jean
Le Maréchal, Charles	
Lanchemagne, Frédérick	

Le Consul Général de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
La Nlle-Orléans, le 1er avril 1883

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

LA COLLECTION
LA PLUS GRANDE,
LA PLUS JOLIE,
LA MIEUX CHOISIE,
LA PLUS ORIGINALE,
LA PLUS ÉLÉGANTE,
L'UNIQUE
——Et——
LA PLUS COMPLÈTE

D'Articles parisiens artistiques, de Fantaisie et des derniers genres qui se soit jamais offerte en cette ville, reçus par le vapeur MARSEILLE, et en vente à l'enchère publique pour le compte de consignants,

SANS LIMITE AUCUNE
Comprenant en partie—
Une garniture—Palmier vieil or—3 pièces très riches.
Une garniture — Inspiration Espagnole—3 pièces.
Trois Vases—Bronze double—Faisans.
1 paire Cachepots orientaux.
Deux Bahuts en marqueterie, riches, dorés et passés au feu.
Trois Services à dessert—Crystal Baccarat et bronze double.
Une paire de vases—Héron et Grue.
Une Jardinière—4 femmes.
Deux Lions casques ivoire.
Quatre Colonnes de marbre,
BRONZES.
Serpents, Grenouilles, Chats, Oiseaux, Statuettes en Terra Cotta, Pendules en Marbre, Vases de Porcelaine, Candélabres, Groupes, Garnitures, Marie Antoinette, Esclaves Romains, Jardinières Chimères, Tours Japonais Héraldiques, Paons, Garnitures Satsouma, Barbotine Louis XIV, Printemps, Chasse, Alhambra, Statuettes de Hamlet et d'Ophélie, Rome et Athènes, Acrostes et Camées, Terre et Eau, Groupes, Psyché, Philosophie, Cerf au Bois, Odalisques, Statuettes—Mignons, Coureurs, Papillons, Jour et Nuit, Nubiens, Egyptiens, Ornements de Cheminées de toutes les descriptions, très riches, etc.
——Aussi——
Deux VAISSELLIERS de chêne antique, richement ciselés à la main.
Un CABINET DE FUMEUR en belle porcelaine, et d'autres articles trop nombreux à énumérer.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, encanteurs—Placide J. Spear, encanteur.—Bureau 46 rue Royale—LUNDI 16 et MARDI 17 du courant, à 10 heures A. M., il sera vendu au No 46 rue Royale près Bienville, en partie les articles ci-dessus mentionnés.
Conditions—comptant.
P. S.—Nous invitons respectueusement le public à venir examiner les articles avant la vente.
14 avril—

Terrains de choix propres à bâtir.
Rue Esplanade, près de la rue Broad.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 21 avril 1883, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune—

Un morceau de terre de forme triangulaire, dans le carré d'îlet borné par les rues Esplanade, Septième, Washington et Broad, mesurant 351 pieds 9 pouces 6 lignes rue Esplanade, 313 pieds 10 pouces 1 ligne de façade sur Washington, 120 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare d'une autre propriété faisant face à la rue Broad et 4 pieds de façade rue Septième.

Ce morceau de terre est dans le voisinage immédiat des propriétés des Mrs Meilleur, Egana, Forestier, Brugier et autres; cette terre est la plus haute du coteau, et n'a pas de supérieure, pour bâtir. Elle sera vendue en terrains à la convenance des acquéreurs.

Pour la subdivision, voir le plan à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant le reste à crédit à un et deux ans pour des billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 0|0 d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, clause de 5 0|0 honoraires d'avocat, en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement des dits billets en partie ou en totalité, et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1883 et feront un dépôt de 10 0|0 du montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F.D. Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.
7 av—7 14av21

Propriété améliorée de très grande valeur dans le Troisième District.

No 415 rue Craps, entre les rues Français et Union—Maison en bois à deux corps de logis à un étage, avec mansarde.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46, rue Royale—SAMEDI, 21 avril 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, très positivement et sans limite aucune—

Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Craps, Union et Français, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Craps sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie maison en bois à un étage, avec mansarde, divisée en deux corps de logis ayant au rez-de-chaussée deux chambres et une galerie de chaque côté, une chambre et un cabinet dans la mansarde de chaque côté, une cuisine en bois à deux étages ayant deux chambres, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 415 rue Craps.

Terme et conditions. Une moitié comptant, le reste à un crédit de un et deux ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues avec 8 0|0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement de la totalité ou d'une partie des dits billets.

L'acquéreur devra assurer la propriété pour un montant égal aux billets souscrits, transférer la police d'assurance au détenteur des billets et rembourser les primes d'assurance non expirées et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883, en sus du prix d'adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. T Soniat, aux frais de l'acquéreur.
6 avril—6,7,14 à la vente.

Avis aux créanciers.

Seligman & Bro. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7422.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de Seligman & Bro. et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Samuel J. Hart, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
11 avril—11,15,20

Solomon Cohen vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7763.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de Solomon Cohen et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Voegtle, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
11avril—11, 15, 20.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Lucius W. Miller & Cie vs leurs Créanciers.—No. 9497—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

ARRÊT DE COUR.—Que la cession de biens faite par L. W. Miller & Cie, et Lucius W. Miller individuellement soit acceptée au profit de ses créanciers. Qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue au bureau de Andrew Hero, Jr., notaire, en cette ville, MARDI, le 17me jour du mois d'avril 1883, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires des insolvables. Que Fred King soit nommé l'avocat des créanciers absents, et que toutes procédures judiciaires contre les personnes et la propriété des insolvables soient suspendues.
Nlle-Orléans, 15 mars 1883.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député-greffier.
16 mars—30—15 avril

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17....RUE BARONNE....17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
20, 22, 24 et 26 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis.
1er fév—

BURE.
FEUI
ROBERT
LEON DE